



Coalition pour l'équité salariale
Coalition for Pay Equity

51, rue Williams, Moncton, N.-B. E1C 2G6
Tél. : 506.855.0002 / Téléc. : 506.854.9728
coalitio@nb.sympatico.ca / www.equite-equity.com

La valeur du travail des éducatrices à l'enfance : Investir dans l'autosuffisance

**Mémoire présenté au ministère des Services familiaux et
communautaires dans le cadre de la Consultation publique
sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
Juin 2007**

La valeur du travail des éducatrices à l'enfance : **Investir dans l'autosuffisance**

En premier lieu, nous voulons remercier le gouvernement de tenir ces consultations au sujet des services de garde au Nouveau-Brunswick.

Selon le rapport final du Groupe de travail sur l'autosuffisance, l'accès aux services de garde est essentiel au progrès social et économique. Cependant, la qualité des services de garde est tout aussi essentielle si nous désirons en tirer les pleins bénéfices. Le même rapport affirme que, pour attirer et retenir la main-d'œuvre, les salaires sont des facteurs importants à considérer. L'objectif de notre mémoire est de démontrer qu'une loi sur l'équité salariale est une des meilleures façons de garantir des services de garde de qualité ainsi que d'attirer et garder une main-d'œuvre féminine.

Les idées traditionnelles quant aux rôles des hommes et des femmes persistent encore de nos jours. Par conséquent, les femmes qui sont sur le marché du travail ont tendance à se retrouver dans des domaines traditionnellement féminins. Les emplois dans le domaine des services de garde sont donc généralement occupés par des femmes, puisque le soin des enfants découle des travaux domestiques. Ainsi, plus de 96% des employées travaillant dans ce domaine sont des femmes¹.

En général, le travail des femmes est sous-estimé. De même, le rôle des éducatrices est souvent sous-évalué et perçu comme se réduisant à la simple surveillance des enfants. Cependant, les éducatrices en services de garde sont bien plus que des gardiennes d'enfants.

Les éducatrices doivent préparer les enfants pour le monde en leur donnant les outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables et consciencieux, capables d'établir des relations positives avec les autres. Elles doivent être capables de stimuler les jeunes. Elles partagent avec les parents la responsabilité d'assurer le développement et la sécurité des enfants. Ainsi, elles doivent posséder une bonne connaissance quant au développement des enfants ainsi que la capacité d'établir un bon rapport avec les parents.

Toutefois, puisque leur travail est souvent sous-estimé, les éducatrices sont encore sous-payées. Les salaires dans ce domaine sont peu élevés partout dans le monde. Au Canada, les salaires des éducatrices sont faibles même

¹ Child Care Human Resources Sector Council, (2007), *Career Promotions and Recruitment Strategy Project*, p. 5.

selon les standards internationaux². En effet, généralement, le salaire des éducatrices équivaut à environ la moitié du salaire moyen national³.

Les éducatrices du Nouveau-Brunswick sont parmi les moins bien payées au pays⁴. Présentement, le personnel sans formation gagne en moyenne un peu plus de 8\$ l'heure, tandis que le personnel ayant une formation collégiale d'un an obtient un salaire dépassant légèrement les 12\$ l'heure.

L'implantation d'un système de garde à l'enfance de qualité dépend énormément de la présence de personnel formé. Cependant, les salaires étant si peu élevés, il est très difficile de convaincre les gens de suivre la formation nécessaire, ainsi que d'attirer et de garder de bonnes employées. En effet, des études ont démontré que les salaires peu élevés sont la cause principale du haut taux de roulement de personnel dans ce secteur, ce qui appauvrit la qualité des services⁵.

Des employées mal rémunérées peuvent également se voir forcées de chercher un deuxième emploi, diminuant ainsi leur temps libre, temps durant lequel elles peuvent se reposer. Plus de 80% des employées des services de garde du Canada occupant un second emploi affirme que c'est pour gagner plus d'argent.⁶ De toute évidence, ce fardeau financier affecte la performance au travail.

Des recherches ont démontré que le salaire du personnel est un important facteur déterminant de la qualité du service de garde. Par conséquent, des salaires plus élevés sont nécessaires à l'obtention d'un service de garde à l'enfance de qualité⁷.

Non seulement les enfants et les parents profiteront de l'amélioration des services, mais elle sera également bénéfique pour la société en entier. En réalité, ce n'est pas une question qui concerne seulement les femmes ou leur famille. C'est une préoccupation collective puisque les enfants représentent notre avenir. Les parents portent encore aujourd'hui presque entièrement le fardeau de l'éducation de nos jeunes. L'accès à un service de garde abordable et de qualité ferait sûrement en sorte qu'il soit plus facile pour les parents de travailler sans inquiétude à l'extérieur du foyer et d'augmenter leur productivité sur le marché du travail. L'impact que cette amélioration aurait sur l'économie ne doit pas être

² Martha Friendly, *Pay equity for child care: Why, what, how. What we learned in Ontario*, Childcare Resource and Research Unit, présenté à Fredericton, le 12 avril 2007.

³ Child Care Human Resources Sector Council, p. 5.

⁴ For more information on how child care staff wages compare to other provinces see Table 1 in *Child Care Wages and a Quality Child Care System* as published in 2005 by the Child Care Human Resources Sector Council at http://www.csc-csge.ca/english/pdf/research/2005/wages_e.pdf.

⁵ Friendly, Doherty, & Beach, (2006), *Quality by design: What Do We Know about Quality in Early Learning and Child Care, and What Do We Think? A Literature Review*, p. 12.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. 11.

sous-estimé. Notre gouvernement doit agir et prendre ses responsabilités dans ce domaine pour le bien de la province.

Nous croyons fermement qu'une loi sur l'équité salariale, accompagné d'un niveau de financement public approprié, fait partie de la solution si nous voulons un service de garde abordable et accessible. Le gouvernement actuel a promis de procéder à des évaluations d'emplois dans le secteur des services de garde. Nous accueillons favorablement cette initiative car celle-ci mettra en valeur le travail de nos éducatrices à l'enfance. Au Québec, le programme d'équité salariale a permis aux éducatrices à l'enfance de recevoir une augmentation de salaire moyenne de 6,5%. Puisque les salaires sont si peu élevés au Nouveau-Brunswick, l'augmentation des salaires pourrait être plus importante ici.

Le gouvernement doit s'engager à payer les ajustements salariaux déterminés par les évaluations de poste et à assurer des salaires appropriés à long terme. L'évaluation des emplois fera sans doute ressortir le besoin d'augmenter la formation du personnel, besoin que le gouvernement devra combler. Le gouvernement devra également assurer l'équité salariale autant dans les services de garde existants que dans les nouveaux services.

Même si l'initiative du gouvernement est un pas dans la bonne direction, l'implantation d'une loi sur l'équité salariale serait la meilleure façon de garantir que les éducatrices à l'enfance (tout comme les autres personnes occupant des emplois traditionnellement ou majoritairement féminins) reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur équivalente. Cela instaurerait un processus clair et prédéfini, qui serait le même pour tout le monde, ainsi que les moyens de vérifier si les programmes sont réellement mis en place. Les employeurs, qui seraient donc obligés de suivre la loi, se verraient aussi dans l'obligation d'informer les employés du processus d'équité salariale et de ses résultats. De plus, puisque l'équité salariale est reconnue comme un droit fondamental, une loi garantirait ce droit.

Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement provincial d'adopter une telle loi. Le temps est venu!

Recommandations

Le gouvernement doit investir dans la planification et le financement à long terme, en portant une attention particulière au salaire et à la formation des éducatrices. Il pourra ainsi assurer un système de services de garde à l'enfance de haute qualité et ainsi contribuer à l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick.

Par conséquent, nous recommandons :

- 1. d'adopter une loi sur l'équité salariale**
 - a) tout en assurant un niveau de financement public suffisant pour couvrir les ajustements d'équité salariale pour les éducatrices à l'enfance, tant dans les nouveaux services de garde à l'enfance que dans ceux qui existent déjà**
 - b) et tout en assurant la disponibilité de formation appropriée dès maintenant et à long terme, tant dans les nouveaux services de garde à l'enfance que dans ceux qui existent déjà ;**
- 2. de développer un plan à long terme pour mettre en place un système de services de garde à l'enfance de qualité, abordable et accessible.**